

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 003-8140/20/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat relative à l'utilisation de la Plateforme d'Innovation MET 20/15220/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La situation exceptionnelle liée à la pandémie du COVID-19 renforce la nécessité de mettre en place des dispositifs métropolitains agiles et adaptés. Il s'agit notamment de servir les besoins immédiats en matière de gestion de crise, maintenir et améliorer les services publics en lien avec les compétences de l'institution et soutenir les entreprises du territoire.

En cohérence à la fois avec les orientations de l'Agenda du Développement Économique en matière d'innovation, les propositions de l'Agenda Numérique dans le champ de la Smart City ainsi qu'une politique d'achat innovante et ambitieuse, la Métropole porte un projet de plateforme d'innovation. Ce projet s'inscrit dans un calendrier contraint, visant la mise en service de l'outil à partir de fin juin 2020.

La plateforme a pour objectif de faciliter et accélérer le rapprochement entre les intentions d'achat, les besoins métiers et les entreprises offreuses de solutions innovantes. L'outil permettra à la Métropole ainsi qu'à un ensemble de partenaires, grands donneurs d'ordre publics et privés, de publier des appels à manifestation d'intérêt, des appels à solutions, appels à projets, challenges et concours, avis d'information ou consultations citoyennes dans le champ de l'innovation. Les appels seront accessibles en ligne par tous, gratuitement, sans restriction d'accès et avec des modalités de soumission simples et agiles. Cela permettra notamment à la Métropole de construire une programmation des achats tenant pleinement compte de l'offre d'innovation disponible sur le territoire.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

Cette démarche portée par la Métropole répond pleinement aux attentes des acteurs de l'écosystème territorial d'innovation. Elle ouvrira en effet aux entreprises innovantes, et en particulier aux startups, l'opportunité de se positionner à la fois sur le champ de la commande publique au travers de processus d'achat nouveaux, mais également de générer de nouveaux leviers d'interactions entre collectivités, groupements et structures porteuses d'innovations, en expérimentant leurs solutions sur le territoire métropolitain dans un cadre juridique sécurisé.

La plateforme d'innovation s'articulera avec les outils existants à l'échelle territoriale et nationale, dont la plateforme Métropolitain Business Act de la CCI Marseille-Provence et la plateforme nationale d'innovation de PactePME. Elle sera également adossée à la plateforme de dématérialisation des appels d'offres, quand les intentions achat relèvent du champ de la commande publique.

Dans ce contexte, la Métropole prévoit l'accès gracieux à cette plateforme d'un ensemble d'acteurs publics et privés. Cet accès devra permettre d'améliorer la qualité et la quantité des appels à innovation diffusés sur la plateforme, dans un objectif commun de stimulation de l'écosystème local et de rapprochement des grands donneurs d'ordre avec les offreurs de solutions.

La présente délibération vise à approuver les conditions d'accès et les obligations des parties, formalisées, dans un modèle de convention type annexée au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du Développement économique.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence pilote la mise en œuvre d'une plateforme d'innovation.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite permettre gracieusement l'accès de cet outil d'un ensemble d'acteurs publics et privés.
- Que dans ce cadre il convient de formaliser les conditions d'accès et les obligations des parties en adoptant la convention type annexée au présent rapport.
- Que cette convention doit permettre d'officialiser le rôle et la responsabilité des parties : la Métropole en tant que fournisseur de cette offre de service gratuite et animatrice cheffe de file de la démarche, les partenaires en tant que diffuseurs d'appels à innovation.
- Qu'il sera proposé aux partenaires de signer cette nouvelle convention pour utiliser la plateforme d'innovation métropolitaine.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

Délibère

Article unique :

Est approuvée la convention type d'utilisation de la plateforme d'innovation métropolitaine ci-annexée.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL